***LES OBJECTIFS DU GREF***

Le GREF s’intègre dans la filière Haut Niveau définie par la FFCO. Il constitue la base permettant l’accès des jeunes du Grand Est aux différents groupes fédéraux dans les meilleures conditions possibles.

Le GREF permettra de détecter les jeunes du Grand Est « à potentiel ». Ces jeunes pourront alors pratiquer la course d’orientation et s’entraîner régulièrement avec des objectifs de progrès quelles que soient la taille et la structure de leur club. Un suivi individuel de chaque athlète sera mis en place.

Le GREF a également pour objectif d’agir sur le groupe en créant une émulation en son sein à travers des situations de confrontation, facteurs de progrès ; il permet également d’être à l’écoute des jeunes et d’apporter les meilleures réponses à leurs besoins.

Le GREF permettra enfin d’offrir aux jeunes du Grand Est une formation d’animateur qui leur permettra d’organiser des entrainements au sein de leur club ou d’encadrer des stages.

***STRUCTURE DU GREF***

 **Formats**

Le GREF s’articule autour de 2 formats :

* Des weekends, qui peuvent être au format RDE, lorsque le calendrier le permet (si possible lors de l’absence d’une course)
* Des stages durant les vacances scolaires, de préférences à la suite d’une compétition (3 Jours, CF …)

**Organisation**

La Ligue Grand Est de Course d’Orientation souhaite déléguer l’organisation des weekends GREF aux Clubs et CD. Dans cette optique, les jeunes orienteurs des clubs ou CD concernés seront invités sur ces organisations. Pour favoriser cette délégation, lors de la création du calendrier, la Ligue Grand Est de Course d’Orientation proposera une thématique associée à chaque rassemblement.

La Ligue Grand Est de Course d’Orientation est organisatrice des stages. Pour ce faire, elle fera appel à bénévoles. Pour permettre à ces derniers de se manifester, le calendrier du GREF sera fourni au plus tôt et l’appel au volontariat sera fait lors de cette diffusion. Si leur nombre est insuffisant pour organiser correctement lesdits stages, la Ligue Grand Est de Course d’Orientation se réserve le droit de demander un quota d’encadrant à fournir par les clubs pourvoyeurs de greffeurs.

**Retours**

La Ligue Grand Est de Course d’Orientation s’engage à faire un retour aux clubs pourvoyeurs de jeunes. Ce retour sera composé des exercices réalisés et des résultats du rassemblement ; un bilan de l’athlète pourra aussi être proposé par le moniteur du stage.

***REGLEMENT DU GREF***

Le Groupe Régional d’Entraînement et de Formation de la Ligue Grand Est de Course d’Orientation se définit comme une structure permettant d’offrir, aux jeunes orienteurs de la région Grand Est des catégories H12/D12, H14/D14 et H16/D16 qui le constituent, les moyens d’atteindre le plus haut niveau possible en Course d’Orientation pédestre.

Le GREF est placé sous la responsabilité de la Ligue Grand Est de Course d’Orientation.

**BASES REGLEMENTAIRES**

Les présentes règles découlent des textes qui précisent le fonctionnement des structures de haut niveau (Pôle France, Pôle Espoirs) régi par :

- Le code du Sport

- La charte du Sport de Haut Niveau

**BUT**

Ce règlement a pour but de préciser les droits et devoirs de chaque orienteur du GREF de la Ligue Grand Est de Course d’Orientation (LGECO), ainsi que le fonctionnement administratif, technique et financier de la structure.

**CONSTITUTION DU COLLECTIF**

Le GREF de la LGECO s’adresse aux orienteurs de la région Grand Est ayant un potentiel, une motivation et des objectifs de carrière sportive à moyen et long terme. Sous la responsabilité de l’encadrement du GREF, ces jeunes reconnus « à fort potentiel » se devront d’avoir pour but l’intégration du Haut Niveau national.

La sélection des candidatures sera faite par la commission Jeunes de la LGECO, puis validé par le comité directeur.

Priorité sera données aux athlètes hors groupe Haut Niveau national, ces derniers ayant atteint l’objectif fixé par le GREF.

**EFFECTIFS**

Entre 12 et 15 jeunes en fonction des candidatures.

**TARIF D’INSCRIPTION**

Une cotisation annuelle sera demandée à chaque athlète. Le montant de cette cotisation sera fixé et révisé tous les ans par le Comité Directeur. Cette cotisation comprend l’inscription au GREF ainsi que les frais de participation aux stages.

**OBLIGATION DE L'ATHLETE**

L’orienteur s’engage :

- à faire preuve de la plus grande assiduité possible aux regroupements, stages et compétitions,

- à justifier son absence au moins un mois avant chaque regroupement, stage et compétitions auprès du responsable,

- à fournir un compte rendu d’entraînement à chaque regroupement ou stage.

**SANCTION**

En cas du non-respect de ses obligations par un athlète, le comité directeur de la LGECO, sur proposition de la commission jeunes, pourra prononcer une sanction à l’intéressé, qui pourra aller de l’avertissement simple jusqu’à l’exclusion de l’athlète du GREF.

**CONTROLE MEDICAL**

Une visite annuelle chez un médecin du sport sera recommandée.

Chaque athlète doit se conformer à la réglementation antidopage en vigueur.